L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;

SAMEDI MATIN, 8 FEVRIER.

FEUILLETON.

LES

INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

PREMIÈRE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE.

XXI.

DEUX PROFILS DE GRISETTES.

(Suite)

Rentrons chez M. Lenoir.

Le couvert était mis dans la salle à manger, sur une table en noyer.

Malgré les représentations du commis-voyageur, le digne concierge s'était obstiné à le servir.

Pour cela faire, le père Pinson ferma tranquillement sa loge, en mit la clef dans sa poche, et, se dirigeant vers une superbe niche qui ornait un des angles de la cour, il détacha une admirable bête qui dormait à la chaîne.

Détail que nous avions passé sous silence: le vieux sergent avait un chien.

Ce chien, par Mont-Saint-Bernard, gros comme un ânon et de force à lutter contre un ours adroit son maître.

Sur un signe de lui, il aurait étranglé n'importe qui, homme ou bête féroce.

D'une blancheur de neige, avec une grande tache noire au beau milieu du front faisant d'autant mieux ressortir la susdite blancheur, ses longs poils soyeux lui formaient une splendide fourrure, à travers laquelle apparaissaient ses dents acérées et ses yeux tout chargés d'éclairs intelligents.

Doux et obéissant, le bel animal était connu, aimé et admiré dans tout le quartier.

On racontait de lui les anecdotes les plus curieuses.

Le sergent avait parié, un jour, qu'on aurait beau faire, que personne n'empêcherait son chien, perdu à cinq ou six lieues de Paris, de revenir rue d'Astorg, à son chenil.

Le pari fut tenu.

On mena l'animal dans les bois de Viroflay, on le promena la moitié de la journée; puis, une fois la piste de son maître perdue, on l'attacha dans la cour d'une petite maison de campagne éloignée de la grande route.

Le lendemain matin, la corde était rongée, le chien avait disparu, et le parieur recevait un mot du concierge, qui lui écrivait:

"Ne cherchez pas Hurrah,—c'était le nom du fugitif,—il est de retour dans sa niche."

Des voleurs, flairant une bonne aubaine dans la maison de la rue d'Astorg, avaient essayé de l'empoisonner.

Ils en furent quittes pour voir leurs boulettes et leurs avances dédaignées, et pour se retirer l'un avec trois doigts de moins, l'autre avec ses vêtements en lambeaux.

Il avait un rude flair, ce brave Mont-Saint-Bernard!

D'ailleurs, son maître l'avait accoutumé à ne manger que du pain. Et encore fallait-il que ce pain, coupé, haché en imperceptibles parcelles, fût offert par sa propre main.

Simon, il détournait le museau, se couchait en rond et s'endormait.

Viandes, sauces, os, friandises et chatteries, rien n'avait prise sur lui.

Doué d'un instinct merveilleux, Hurrah reconnaissait des personnes qu'il n'avait pas revues depuis longues années, bien que ces personnes lui fussent parfaitement indifférentes.

Le chien d'Ulysse, si célèbre dans les temps anciens, ne reconnaissait que son maître.

Hurrah, lui, distinguait une bonne d'une mauvaise nature.

Aussi, voyait-on rarement parler le père Pinson à une personne qui, de prime abord, avait fait rentrer dans sa niche son chien tout grondant, le poil hérissé et l'œil menaçant.

Chacun se demandait la raison de l'entente parfaite qu'il y avait entre le concierge et son chien.

Cette raison était bien simple.

Hurrah ne comprenait pas un mot de français; élevé dans le fin fond de la Bretagne, il ne comprenait que le patois, seule langue que lui parlât son maître.

Etrange! impossible! nous dira-t-on.

Nous avons bien vu des chevaux n'obéissant à leurs palefreniers qu'à la condition que ceux-ci leur parlassent allemand.

De toutes façons, Hurrah passait pour un animal réellement extraordinaire.

Un Anglais canophile était allé jusqu'à en offrir trois mille francs.

Somme énorme pour un pauvre diable de concierge!

Le vieux sergent avait simplement tourné le dos à l'insulaire, pour toute réponse.

L'Anglais insista.

L'autre haussa les épaules en silence, et lui montra la porte de sa loge.

Furieux, le fils d'Albion essaya de voler le chien.

Mal lui en prit.

Sans l'arrivée du sergent, qui accourut en toute hâte en entendant les hurlements de rage de son chien et les cris de détresse des ravisseurs, lord Ryde, l'Anglais en question, et deux de ses domestiques étaient étranglés tout net.

De honte et de désespoir, lord Ryde partit pour le mont Saint-Bernard, espérant avoir meilleur marché des bons religieux que du sénescent concierge et de son rude compagnon.

Depuis lors, il n'avait pas reparu.

La s'arrêtèrent définitivement les tentatives de détournement et les attentats commis contre l'intelligent animal.

Chacun essaya de s'en faire un ami.

Le chien se laissait faire, mais ne répondait qu'à son maître.

Personne ne chercha plus à le séduire, à l'empoisonner ou à s'en emparer.

On avait reconnu que ces trois choses-là étaient tout bonnement impossibles.

Tous les locataires de la maison se vantaient d'être les bons amis du brave Hurrah.

Mais, en réalité, après son maître, Hurrah n'affectionnait et ne reconnaissait ouvertement que trois personnes: le capitaine, M. Lenoir et la Cigale, affection qui, chez une bête aussi pleine de sa valeur physique et morale, se traduisait par l'action de leur poser sa bonne grosse tête sur les épaules, ou de leur lécher les mains avec de petits cris pleins de satisfaction.

Ou venait cette préférence pour ces trois messieurs; préférence dont le vieux sergent, si jaloux de son chien, semblait si heureux.

Nul n'y comprenait rien, d'autant plus que de ces trois personnes, hors la Cigale, la belle bête ne voyait souvent ni le capitaine, ni M. Lenoir.

Mais le père Pinson expliquait le mystère de cet air goguenard qui donnait un cachet tout particulier à sa rude et martiale physionomie:

"Les bêtes, disait-il, c'est comme les femmes. Ça vous a des caprices.... Faut pas leur en vouloir."

Les curieux, désappointés et le bec dans l'eau, se voyaient bien obligés d'accepter cette explication, qui n'en était pas une.

Pour rien au monde, le vieux concierge n'eût changé une syllabe à sa réponse, chaque fois qu'on l'interrogeait à ce sujet.

Donc, le père Pinson était allé chercher, carresser et détacher Hurrah, pour lui confier la garde de sa loge.

La brave bête savait ce qu'elle avait à faire en cas de besoin.

Elle attendait, plantée et assise, comme un sphynx, sur ses pattes de derrière.

Cela fait, le père Pinson monta chez M. Lenoir, suivi d'un garçon de restaurant, qu'il était allé chercher de son pied léger et qui apportait le déjeuner commandé à la hâte par lui.

Sans être des plus aristocratiques, ce déjeuner était assez confortable.

Un vaste pâté de foie gras occupait le milieu de la table.

Douze douzaines d'huîtres béantes attendaient le bon plaisir de ces messieurs et de ces dames.

Sur un buffet, en noyer comme la table, un jambonneau, du beurre, des radis, des sardines et un délicat roquefort, présentaient un front de bandière respectable.

Un fort parfum de côtelettes s'échappant d'une toute petite cuisine complétait un ensemble que certaine chanson de beurre fondu, présage certain d'une omelette aux fines herbes, ne déparait en aucune façon.

Par terre, une quinzaine de bouteilles d'un vin de Chablis, modeste mais vieillot, rangées en ordre de bataille, auprès d'une cave à liqueurs toute grande ouverte, se tenaient prêtes à soutenir, à un moment donné, le gros de l'armée précitée.

—Mangrebleu! messeigneurs, fit Adolphe en riant, dès le premier coup d'œil qu'il jeta sur ce spectacle réjouissant, c'est un vrai Balthazar! M. Lenoir a mis les petits plats dans les grands!

—Ou les grands dans les petits, ajouta Arthur, qui voulut donner par ce mot, plein d'à-propos, une preuve de sa profonde lucidité.

Le couvert était mis pour six personnes.

L'amphitryon fit son entrée presqu'en même temps que ses hôtes.

Il était débarrassé de ses fourrures de voyage.

Une petite veste-jaquette en molleton et un pantalon à pied se terminant par des pantoufles en grosse tapisserie, composaient tout son vêtement de cérémonie.

En homme d'esprit qu'il était, M. Lenoir n'avait pas hésité une minute à revêtir cette tenue sans gêne; il savait bien que le premier moment de surprise passé, c'était le seul moyen de forcer ses hôtes à se regarder comme chez eux.

De taille élevée, un peu gros, le commis-voyageur portait sa barbe longue; de fines lunettes, dont les verres, couleur de fumée de Londres, amortissaient la vivacité de son regard perçant, étaient soudées à ses deux oreilles.

Une toque en velours noir couvrait son front, orné d'une calvitie précoce.

En somme, M. Lenoir, malgré ses lunettes, sa longue barbe et son toquet de velours, peut-être bien à cause de tout cela, avait une vraie tête de bon enfant.

Aussi son entrée fit-elle sensation.

La Pomme lui tira sa plus belle révérence.

Les deux étudiants le saluèrent avec la déférence de deux appétits peu satisfaits jusque-là, mais reconnaissants par avance.

—A table! s'écria-t-il tout d'abord, en suivant du geste les trois jeunes gens à prendre des places; à table! C'est presque une crémaillère que nous allons pendre aujourd'hui.

—Une crémaillère? demanda la Pomme, étonnée d'entendre parler ainsi un homme qui habitait la maison depuis longtemps déjà.

—Oui, ma chère enfant. Vous êtes les premiers bipèdes qui mettent le pied dans mes pénates.

—Qu'est-ce que c'est que ça, des pénates, Arthur?

—Des pénates! ce sont les dieux domestiques de cet excellent M. Lenoir.

—Mazette! Il en a plusieurs? A moi, un seul me suffit.

—Taisez-vous-y, petite Rosette, le vôtre est le seul bon, répondit en riant M. Lenoir. Il a détrôné tous ses prédécesseurs, et personne ne s'en plaint.

—T'en plains-tu? murmura Arthur à l'oreille d'Adolphe.

—Moi! pas du tout.

—Eh bien! ni moi non plus.

—Allons! allons! assez de plaisanteries sur ce sujet-là, continua M. Lenoir, je vous dis qu'on a le Benedicite, avant d'entamer ces malheureuses ostendes.

Un silence respectueux se fit comme par miracle, au dernier mot de ce quos ego.

—A la bonne heure. Mademoiselle Rosette, à ma droite.

—Non pas, fit la brune fille, la place d'honneur à Pâques-Fleuries.

Comme il vous plaira. Ces messieurs se placeront à leur guise. Je ne m'occupe jamais des hommes, dit M. Lenoir en riant. Mais où est donc Mlle Pâques-Fleuries? ajouta-t-il en voyant rester vide la chaise qui se trouvait placée à sa droite. Nous ferait-elle faux bond?

—Ce n'est pas possible, répondit Rosette.

—Faites excuse, monsieur Lenoir, murmura le vieux sergent à l'oreille du maître de la maison.

—De quoi faut-il t'excuser, mon brave?

—Mlle Pâques-Fleuries m'a chargé de vous remercier pour elle, mais elle ne viendra pas.

—Hein? quoi? que dit-il? ce n'est pas vrai.

Ces quatre exclamations retentirent à la fois en réponse à l'assertion imprudente, inattendue, du père Pinson.

Mais celui-ci impassible, la main à son bonnet de police, attendait que M. Lenoir l'interrogeât.

La Pomme n'en laissa pas le temps à ce dernier.

Reposant vivement sur la table la serviette qu'elle avait déjà placée sur ses genoux, elle se leva, se dirigeant vers la porte, elle l'ouvrit en s'écriant:

—Elle se tuera! le dimanche gras! C'est aussi par trop fort!

—Qu'y a-t-il? demanda M. Lenoir.

—Il y a que, sous prétexte d'un travail pressé, ma sœur ne viendra pas, et que je n'entends pas cela. D'abord, je ne mangerai pas seulement la queue d'un radis avant qu'elle ne soit venue nous rejoindre.

—Ni moi.

—Ni moi.

Firent les deux jeunes gens.

M. Lenoir, souriant dans sa barbe, se leva, et prenant la main de la Pomme, qu'il mit sous son bras.

—Venez avec moi, mademoiselle Rosette, lui dit-il; donnez-moi le bras; ce sera bien le diable si à nous deux nous ne lui faisons pas changer de résolution.

—C'est cela. Allons la chercher.

—Tous en chœur? demandèrent les jeunes gens.

—Non pas; mon voisin et moi nous suffirons.

—Allons, allons, fit M. Lenoir.

Et ils sortirent tous deux, pendant que le vieux sergent murmurait à part lui:

—Par le flanc droit! arche!.... mais sacrebleu! on ferait mieux de la laisser tranquille, dans son nid, c'te pauvre jeunesse.

La chambre habitée par Pâques-Fleuries était petite et modestement meublée en bois peint.

Mais les quatre chaises, le buffet et la table à ouvrage qui en composaient l'ameublement, reluisaient comme des miroirs, et portaient l'empreinte d'une inaltérable propreté.

A la fenêtre, dans une cage garnie d'eau, de mouron et de chènevis, chantaient deux jolies pinsons.

C'était le vieux concierge qui les avait apportés à la jeune fille le premier jour où elle l'avait nommé: Mon père Pinson.

Pâques-Fleuries s'était arrangé une chambre à coucher dans son petit cabinet.

De la sorte, sa première chambre, donnant sur le carré, formait salon et cabinet de travail à la fois.

Sur sa table à ouvrage se trouvaient pêle-mêle des feuilles, des graines en verre, des pistils, des corolles, des rouleaux de fils de fer, des godets contenant de la gomme.

Dans des boîtes, posées sur une de ses chaises, elle avait disposé adroitement des fleurs travaillées avec l'adresse et les doigts d'une fée.

Tous ces objets semblaient avoir gardé le parfum, un vague souvenir de celle qui les faisait mouvoir, vivre, s'agiter; mais la Pomme eut beau heurter à la porte de la petite chambre à coucher, personne ne lui répondit.

La chambre était vide.

—Bon! s'écria Rosette, en frappant ses mains mignonnes l'une contre l'autre, avec un geste de comique désespoir, j'en étais sûre!

—Sure! de quoi? ma chère enfant!

—Mais, cette fois, par exemple, je ne lui pardonnerai pas! elle va me payer ça, plus cher qu'au bureau.

M. Lenoir ne comprenait rien à la colère, à la violente indignation de sa brune voisine.

—En vérité, Rosette, vous m'effrayez pour votre amie, pour votre sœur! Que peut-il y avoir? demanda-t-il avec toutes les marques d'un vif intérêt.

—Ce qu'il y a, mon bon monsieur Lenoir, ce qu'il y a! Pardine, ce n'est pas bien malin à deviner. Il y a que je suis furieuse!

—Furieuse! Pour quel motif?

—Aussi, suis-je bête! moi qui n'ai rien vu!...

Et je me disais en me déshabillant et en me rhabillant tout à l'heure: C'est drôle! il me semble que mon ouvrage n'était pas si avancé que cela.

—Comment? c'est cela qui cause votre colère?

—Trouvez-vous qu'il n'y ait pas de quoi rager, vous? Une méchante sœur qui se tue la santé pour une ingrate; une paresseuse comme moi!

—Chère enfant!

—Venez! venez chez moi! et vous allez voir pourquoi je suis en fureur.

—Je comprends, je comprends, répondit M. Lenoir attendri.

—Oui.... Eh bien! ne faites pas de bruit et nous la surprendrons, nous la piquerons la main dans le sac. Il n'y aura pas moyen de dire: non, ma belle amie!

Le commis-voyageur sentit quelque chose qui coulait sur sa joue gauche.

C'était une larme qui venait du cœur.

Il la laissa tomber et suivit la jeune fille.

A continuer.

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI.......... Directeurs

SAMEDI, 8 FEVRIER,

Première représentation de:

SI J'ETAIS ROI,

Grand Opéra comique en 3 actes, d'Adam.

On commencera à 7 heures très précises.

DIMANCHE, 9 FEVRIER,

DON CESAR DE BAZAN

drame en 5 actes.

—Et—

LA BELLE HELENE.

Opéra-Bouffe en 3 actes, d'Offenbach.

On commencera à 6 1/2 heures.

Théâtre de l'Opéra.

BALS MASQUÉS,

A l'instar de Paris.

SAMEDI, 25 janvier, samedi 1er février, samedi 8 février et samedi 15 février.

Prix de la souscription aux quatre bals, avec droit d'entrée au bal du mardi gras, $15.00, payables en retirant les billets.

Prix d'entrée à chaque bal, **$3.00.**

Chaque cavalier a le droit d'amener une ou plusieurs dames.

Les loges grillées seront louées à raison de quatre piastres la loge, et les avant scènes à raison de six piastres, indépendamment du prix d'entrée.

Les bals commenceront à onze heures et demie. L'orchestre sera dirigé par MM. [illegible] et Carlo Patti.

22 janv—1m

Théâtre National.

La grande troupe d'opéra allemand, du signor Lotti.

DIMANCHE, 9 FEVRIER 1868,

DER FREISCHUTZ,

Opéra en 4 actes, de Weber.

MARDI, 11 février—LA FLUTE ENCHANTEE, de Mozart. 8 fév

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Rue Saint-Charles, près Commercial Alley.

SPALDING & BIDWELL, Directeurs et Propriétaires.

J. KITTREDGE.......... Trésorier

A. H. DAVENPORT.......... Régisseur

Samedi et Dimanche, 8 et 9 février,

Représentation, aujourd'hui, SAMEDI, à midi, pour les dames et pour les enfants. 8 fév—1f

SAMEDI ET DIMANCHE SOIR,

Grand Programme dans lequel figureront TOUS LES PRINCIPAUX ARTISTES.—Danses, Chansons et scènes d'AKRAH-NA-POGUE.

LUNDI SOIR, 10 Février,

The Black and Tan Ball (le bal noir et jaune) pièce comique écrite par John E. Durivage, pour l'Académie. 8 fév—2f

REOUVERTURE DU

Musée Crescent City.

DIX MILLE CURIOSITÉS.

Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.

(En face de l'Hotel St-Charles.)

Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

C. T. AMES.......... Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la **Ménagerie de la Nile-Orléans**, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus; on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pole, &c.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, ou sont les deux machines à vapeur fonctionnant constamment; Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans bras qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pouces de pieds.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.

PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts.

14 nov

PAQUEBOT

DU

BAYOU SARA,

DE LA COTE

Et de

LAFOURCHE.

LAFOURCHE.......... Capitaine Barancq.

Le Mercredi, [illegible]

Le Dimanche, [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au bureau, No 118 de la rue de la Commune, à

20 janv—1m A. C. GODDIN.

Paquebot régulier de la Nlle-Orléans, de la côte et de Lafourche—Départ les **Mercredis**, à 10 heures du matin, et les **Samedis**, à 5 heures du soir—Pour Donaldsonville, Paincourtville, Napoléonville, Thibodeauxville, Lockport et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur **BEN McCULLOCH**, capitaine L. Parreton, commis J. D. Sainclair et P. A. Charlet, partira régulièrement ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 16 janv—1m

Paquebot de Lafourche et de la Côte.

LIGNE INDÉPENDANTE.

Départ, tous les LUNDIS et JEUDIS, à CINQ heures du soir—Pour Bayou Lafourche et tous les débarcadères intermédiaires de la Côte—Le paquebot VICTORY, capitaine Jos Dufferes, commis E. A. Dart et John Dufferes, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le VICTORY prendra des DIMANCHES et MERCREDIS, dans le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. Le VICTORY prendra du fret pour Terrebonne et trouvera des chalands à Lockport. 19 janv—1m

Paquebot indépendant de la Nlle-Orléans, de la Côte et de Lafourche.

L'excellent bateau à vapeur, HETTY GILMORE, d'un faible tirant d'eau, capitaine W. H. King, commis J. A. Purcell, partira pour Donaldsonville tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à cinq heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Le Hetty Gilmore est indépendant et n'appartient à aucune société quelconque. 19 janv—1m

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis. Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,

Capitaine John W. Cannon, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les JEUDIS, à 5 h P. Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,

Capitaine J. M. White, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur de relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchie, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilège de rembarquement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Cairo, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17,

A. BRITTON & CO. rue Front, No 7,

16 fév—1m

L. CRESSON,

PEINTRE,

163 et 165 rue Bourbon, près l'Opéra.

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, aussi d'ARTICLES DE PIETE: images, chapelets, gravures, tableaux, &c. &c. Il se charge de la pose des papiers ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors, &c. 9 nov—1an

VENTES JUDICIAIRES.

A. SARRAT & CO vs la Dame SARAH A. ASHBRIDGE, curatrice de la succession de DAVID W. ASHBRIDGE.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI dix de Mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux certains terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Columbus, Villeré, Kerlerec et Plauché, mesurant chacun trente trois pieds trois pouces de face à la rue Columbus, sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent cinquante pieds trois pouces et sept lignes. Les dits terrains sont désignés par les numéros Trois et Quatre, d'après un plan dressé par E. Surgi, arpenteur, le 20 de janvier 1850 et déposé en l'étude de J. Agaisse, ci-devant notaire public en cette ville.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: La somme de deux mille cent piastres ($2,100), montant de la réclamation des demandeurs, avec intérêt, sur la dite somme, au taux de huit pour cent l'an à compter du 4 décembre 1865, jusqu'au jour de la vente, trois piastres et vingt cinq cents ($3.25) coût de protêt, deux cent cinquante piastres ($250) pour honoraires d'avocat, et les frais d'instance, comptant au moment de l'adjudication.

2o. L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence du montant) le paiement d'un billet garanti par hypothèque sur la dite propriété souscrit par la défenderesse en sa propre ordre et par elle endossé, daté du 1er décembre 1865, de la somme de deux mille cent piastres ($2,100), payable à trois ans de date au comptoir de la Banque des Citoyens de la Louisiane et portant intérêt aux taux de huit pour cent l'an de sa date à parfait paiement.

3o. Et la balance du prix d'adjudication s'il y avait, comptant au montant de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

8 fév—8 15 22 29—10 mars

Henry Moeller vs Henry Nelson.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,782—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI dix de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

QUINZE TERRAINS situés au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, comprenant la totalité du morceau de terre triangulaire désigné par le numéro dix-sept (17) borné par les rues de l'Industrie et Broad et l'Avenue de Londres et ayant une portion sur la rue de l'Agriculture. Le tout suivant plan déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, notaire public en cette ville.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur, suivant acte au rapport d'Abel Dreyfus, notaire public en cette ville, en date du 3 novembre 1866.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

8 fév—8,15,22,29—10 mars

S. ROSENTHAL vs SAML P. S. MARSHALL.

COUR DU DEUXIEME DISTRICT JUDICIAIRE, Paroisse de Jefferson, No 3,223—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour du Deuxième District Judiciaire, Paroisse de Jefferson, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI dix de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont suit la description—

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans et formant l'angle nord des rues de Chartres et Bienville. Ledit terrain mesure vingt-un pieds onze pouces quatre lignes de face à la rue de Chartres, sur [illegible] pieds [illegible] pouces sept lignes de profondeur et face à la rue Bienville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

8 fév—8,15,22,29—10 mars

LA BANQUE D'AMERIQUE vs JAMES PETERSON.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 18,361—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI dix neuf de février 1868, à 10 1/2 heures A. M., à mon entrepôt No 7 rue St-Pierre, batisses Pontalba, Deuxième District—

Une montre en argent et sa chaîne.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

8 fév—11,14,16,19

La Dame LIZZIE DEAN vs le Dr A. FOLLIN.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,8[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le 3 février 1868 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI dix-sept février 1868, à 10 1/2 heures A. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles et d'effets suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis par ordonnance rendue dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

5 fév—5,8,11,14,16

Fred Butterfield vs Kate G. Stapleton.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,165—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, dix de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain ensemble avec [illegible] situé dans le Premier District de cette ville, [illegible] à la rue Julia, dans le Premier District de cette ville [illegible] Camp, St-Joseph et St Charles. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

[illegible]

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite conjointement avec Geo. W. Clannon, de la succession de Robert Clannon, suivant deux actes au rapport de Hugh Madden, ci-devant notaire public en cette ville, l'un daté du 24 mai 1865 et l'autre en date du 22 juin 1865 et suivant acte au rapport de Wm Shannon, notaire public en cette ville, en date du 29 de mars 1866, a dite défenderesse a acquis la moitié indivise de la dite propriété dudit Geo. W. Clannon.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur retiendra par devers lui le montant d'une hypothèque en faveur de John Fassman, de la somme de dix mille piastres date du 11 de juillet 1865, avec intérêt au taux de [illegible] pour cent l'an [illegible].

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans

7 fév—7 15 22—mars 3 10

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire

VIA HAVANE.

Le steamer Français

GUYANNE,

Partira pour le port de la Havane, le 13 février, à cinq heures après-midi, recevra et signera des connaissements pour du coton et autre fret pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Havre, Paris, Liverpool, Londres, Anvers, Rotterdam, Brême et Hambourg.

Pour fret ou passage, s'adresser à

VICTOR FERRILLAT, agent,

5 fév—au 13 127 rue de la Commune.

Pour la Havane.

Départ, MERCREDI, 12 du courant, à 5 heures P. M.

Le steamer

TAPPAHANNOCK,

Commandant, F. OLSEN,

Partira de son wharf, au pied de la rue St-Joseph, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à

Wm GOLDENHOW rue du Camp, 68, ou à J. F. BERJE, rue Gravier, 135.

7 fév

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool,	$110.	Aller et retour,	$175.
New York à Londres,	$115.	Aller et retour,	$185.
New York à Paris,	$125	Aller et retour,	$200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à

ELLIOT & McKEEVER,

9 mars—1an Rue Gravier, No 188.

Hambourg et la Nouvelle-Orléans.

Compagnie de Paquebots Hambourgo-Américains.

Steamers entre Hambourg, la Nlle-Orléans et New York, par la voie de Southampton.

Bavaria, 2400 tonneaux.......Capitaine J. Meier.

Teutonia, 2400 tonneaux.......Capitaine Bardua.

Allemania, 3000 tonneaux.......Capitaine E. Meier.

Borussia, 2300 tonneaux.......Capitaine H. F. Franzen.

Cimbria, 3000 ton. neuf.......Capitaine N. Trautmann

Germania 3000 tonneaux.......Capitaine Schwensen.

Hammonia, 3000 ton. neuf.......Capitaine H. Ehlers.

Saxonia, 2500 tonneaux.......Capitaine F. H. Haack.

Holsatia, 3600 tonneaux.......En voie de construction.

Jour de départ de la Ligne de la Nlle-Orléans

De Hambourg. De Southampton. Nlle-Orléans.

Bavaria.......1er oct. 4 oct. 15 nov.

Les steamers qui suivront seront nommés plus tard.

Prix du passage (payables en or):

De la Nlle-Orléans..... 1res cabines: $150.00

De Hambourg ou du Havre..... 2e chambre: 112.50

Entrepont, de la Nlle-Orléans à Hambourg: 45.00

do de Hambourg à la Nlle-Orléans: 45.00

Certificats de passage de Hambourg à la Nlle-Orléans

Fret de Hambourg à la Nlle-Orléans—3 livres sterling et 15 pour cent de prime par tonneau.

Les steamers de la ligne de New-York partent tous les samedis. Pour fret ou détails, s'adresser à

WILLIAMS, RUPERTI & CO.

Agents généraux, rue Carondelet, No 63.

MAURY & CO. Agents pour le passage, rue de la Commune, No 181, Nlle Orléans

C. B. RICHARD & BOAS, Agents généraux pour les passagers, 6, Barclay street, New-York

29 sept—

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE

Des Steamers suivants:

GEO. CROMWELL.......... CORTES,

GEO. WASHINGTON.......... GEN. MEADE,

GEN. GRANT.......... SHERMAN.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,

4 mai—1a Rue Carondelet, No 41.

Départ SAMEDI, 8 février, à 5 heures P. M.

Pour Bayou de Glaise, Simmsport et tous les débarcadères de l'Atchafalaya—L'excellent bateau à vapeur **Wm. Butler**, capitaine D. Glasscock, commis A. P. Trousdale, reçoit en ce moment du fret et partira ainsi qu'il a été dit plus haut. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. E. CARLIN, agent, Rue St-Louis, No 4.

5 fév

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la côte et du Bayou Lafourche—Le bateau à vapeur **NEW ERA**, capitaine [illegible], partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Donaldsonville, Paincourtville, Napoléonville, Thibodeauxville, et tous les débarcadères intermédiaires.—Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine A. Dugas, commis L. J. Ross partira de la Nouvelle-Orléans tous les **Mardis**, à 10 heures du matin, et tous les **Vendredis**, à 5 heures de l'après-midi. Il descendra la côte pendant le jour. Tout fret embarqué pour le haut du bayou devra être payé par les expéditeurs, à la Nlle-Orléans, et il sera fait une réduction de 10 cents sur les comptes.

1er fév—1m

POUR LA COTE ET LAFOURCHE—Le bateau à vapeur NEW ERA, capitaine A. Dugas, commis, K. Burk, part de la Nouvelle-Orléans, le MARDI, à 10 h. A. M., et le VENDREDI à 5 heures de l'après-midi. Il sera descendant pour [illegible] Tout fret embarqué à la Nouvelle-Orléans doit être payé par les expéditeurs et il leur sera accordé une réduction de cinq pour cent. Toutes les réclamations doivent être faites dans les vingt jours qui suivront la livraison du fret.—N. B. Le New Era ne payera aucun compte sans l'ordre du capitaine, du commis ou de l'agent.

J. FENIMORE, Agent,

11 janv—2m Rue Tchoupitoulas, No 2.

BATEAU REGULIER DU MERCREDI SOIR.

Le bateau à vapeur **Annie Wagley**, partant pour les Opelousas, Washington, Fort Barré et tous les débarcadères intermédiaires de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bon bateau à vapeur Annie Wagley, capitaine Gus. E. Loudmier, commis M. Keuzeon, partira de la Nlle-Orléans, ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les Mercredis, à cinq heures du soir et les SAMEDIS, à 10 heures du soir, de Washington, tous les dimanches matins à 10 heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord; à Block Bros. 181 de la rue de la Commune, N. O.; à O. Hinckley & Son, à Washington, Lna. 14 janv—1m

PAQUEBOT REGULIER DE LA NLLE-ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine J. F. Aucoin, commis, T. Deevaut, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures du soir et les SAMEDIS, à 10 heures du soir et de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société. 11 janv—1m

L'ISERVILLE, paquebot semi-hebdomadaire, commandant Emile F. Gross, partira de la Nouvelle-Orléans pour Bayou-Sara, les **Lundis**, à 5 heures du soir, et les **Vendredis**, à 10 heures du matin.

Il partira de Bayou Sarah les **Mardis** et les **Samedis** soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au No 40 de la rue du Canal. 17 janv—1m

VENTES JUDICIAIRES.

MEYER & KAHN vs CHARLES HOFFMAN & son Epouse.

QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias contre Charles Hoffman, adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus à Harry T. Hays, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le SAMEDI huit de février 1868, à 10 heures A. M. à mon entrepôt, No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de marchandises suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

R. E. MONTGOMERY et J. A. WHITE vs WM. B. DUNBAR.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,119—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Harry T. Hays, ci-devant shérif, et par celui-ci à moi transféré, et suivant aussi un ordre rendu le 25 de janvier 1868 à moi adressé par la dite Cour dans lesdites affaires, je procéderai le SAMEDI huit de février 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets transportés de la maison dernièrement occupée par le défendeur, située au No 221, rue du Camp, à l'angle de la rue St-Joseph, le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

22 janv—28 31 2 4 8 fév

Charles J Leeds vs Louisiana Manufacturing Company.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,591—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Harry T. Hays, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai, le SAMEDI, quinze de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un îlet de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, borné par les rues Pleasant, de la Levée, Harmonie et Water, ayant quatre-vingt-un pieds six pouces de face à la rue Pleasant, deux cent quarante-six pieds sept pouces et six lignes de face à la rue de la Levée, quatre-vingt-dix-sept pieds un pouce de face à la rue Harmonie, et deux cent quarante-neuf pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue Water.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, machines, installations, &c. droits, privilèges servitudes et avantages y attachés et y appartenant, droit à la batture et d'augmentation d'îlot sans exception ni réserve aucune.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de W. B. Milbank & Co., suivant actes au rapport de W. L. Poole, ci-devant notaire public en cette ville, en date des 13 juin 1854 et 22 de septembre 1853.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

14 janv—14,23,31—2,8,15 fév

BOSTICK & SEYMOUR vs le steamer ANNA PERRET, le capitaine et les propriétaires.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,944—En vertu d'un writ de fieri facias lancé sur un bond à douze mois, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, onze de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur au jugement rendu par la dite Cour, à un certain jugement pour la somme de Trois Mille piastres ($3,000) avec intérêt sur la dite somme au taux de huit pour cent l'an, à compter du 8 d'avril 1867.

Ce jugement a été rendu par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 21 de juin 1867, au procès portant le No 17,846 des dossiers de la dite Cour, intitulé Joseph J. Alston vs H. Milne & Co. Jerome Bradley & Co et R. M. Harrison, et a été signé le 26 de juin 1867.

—Aussi—

Une certaine Traite pour la somme de Trois Mille ($3000) datée Nouvelle-Orléans, du 4 février 1867, souscrite par H. Milne & Co. sur et acceptée par Jérome Bradley & Co. et est paraphée "ne varietur" J. Morris Day, notaire public en cette ville, à l'effet de l'identifier avec un acte de compromis de même date.

Procès a été institué et jugement a été obtenu sur la dite traite.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

30 janv—30,2,5,8,11

D. S. DEWEES vs les héritiers d'ELISHA CROCKER

Jugement en reconvention.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,617—En vertu d'un alias writ de fieri facias adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus à Harry T. Hays, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai, le SAMEDI, quinze de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1o—Deux terrains désignés par les numéros Deux et Douze (2 et 12) et la moitié des terrains désignés par les numéros Trois et Onze (3 et 11) dans l'îlet de terre borné par les rues des Magasins, Foucher, Lafayette et Girod.

Lesdits terrains mesurent chacun vingt-neuf pieds de face à la rue des Magasins, vingt-neuf pieds de face à la rue Foucher sur cent soixante-treize pieds de profondeur.

Et un autre terrain situé dans le même îlet, désigné par le numéro ——, mesurant vingt-deux pieds sept pouces de face à la rue Foucher, sur cent soixante-treize pieds sept pouces et trois lignes de profondeur d'un côté et cent soixante-sept pieds six pouces et trois lignes de l'autre.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur lesdits terrains.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

14 janv—14 22 31—8 15 fév

A. ROCHEREAU & Co. vs FICE CONSUMERS ASSOCIATION de la Nouvelle-Orléans.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,219—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quinze de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1o Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville et désignés par les numéros Dix et Onze de l'îlet compris entre les rues de la Douane, Communes, Front, d'après un plan dressé par L. H. Pilié, ci-devant voyer, daté du 20 mai 1836, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public.

Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun vingt-quatre pieds de face [illegible]

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet [illegible]

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de A. R. Montgomery suivant acte au rapport de Wm Shannon, notaire public en cette ville, en date du 19 décembre 1865.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

14 janv—14,23,31—fév 8,15

JACOB VAN WICKLE vs ARTHUR HAUCH.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,547—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, trois de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1o—Quatre certains terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro Dix borné par la Promenade Carondelet, les rues Rochebleve, St Pierre et Dorgenois, désignés par les numéros Deux, Trois, Un et Deux [illegible]

[illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de F. Goguet et als, suivant acte au rapport de J. Agaisse, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 14 mars 1862, et ceux secondement devant de J. F. Levasseur, suivant acte au rapport de C. V. Foulon, notaire public en cette ville, en date du 1er décembre 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

31 jan—8 15 22 fév—3 mars

Henry Frelson vs Joseph Bensadon.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 24,113—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et suivant les instructions des parties intéressées, je procéderai le MARDI, trois de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

DEUX CERTAINS TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Tritons (aujourd'hui la rue Delord) les rues Julie, Baronne et Philippe (aujourd'hui Dryades) et désignés par les numéros soixante-neuf (69) et soixante-dix (70) d'après un plan dressé par R. Delafield, ci-devant voyer, déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci-devant notaire public en cette ville.

Lesdits terrains mesurent chacun vingt-six pieds de face à la rue Julie sur cent vingt pieds de profondeur et vingt six pieds de largeur [illegible]

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de T. B. Lee, suivant acte au rapport de D. I. Ricardo, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 26 de juin 1861.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un tiers du prix payable comptant, au moment de l'adjudication et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque sur la propriété, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, et pour le montant des frais de poursuite judiciaire pour le recouvrement.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

31 janv—31 fév 8 15 29 et 3 m

FRITZ HUFFENBAUER vs. DENIS BECHAQ.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,757—En vertu d'un writ de saisie à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI, treize de février 1868, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux, à la vente publique et adjudication de—

Le Restaurant des Etats-Unis, situé rue de la Commune, Nos 128 et 130, entre les rues du Camp et St-Charles, Premier District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert. L'acquéreur aura à fournir bonne et valable caution, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an [illegible] l'acquéreur déduira de son enchère le montant [illegible]

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

5 fév—5 8 12 15 22

Wm. Hellman vs Alexander & Bro.

Troisième Cour de District de la Nlle Orléans No 23,776.

B. Toledano vs Wm. C. Fulham & Alexander, Bro.

Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans No 18,012.

A. Samuels vs Alexander & Bro.

Sixième Cour de District de la Nlle Orléans No 19,752.

EN vertu de deux writs de fieri facias et d'un alias writ de fieri facias à moi adressés par les susdites Cours de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MARDI onze de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêt des défendeurs ou d'aucun d'eux au terme restant du bail du magasin d'entreposer situé à l'angle des rues du Commerce et St Joseph, Premier District de cette ville. Ledit bail a été passé par la dame Rosina Frague à Alexander & Bro et expirera le 1er de novembre 1869, à raison de cent vingt-cinq piastres ($125) par mois, ainsi qu'il appert de l'acte passé devant P. C. Cuvellier, notaire public, le No 17,776 de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

30 janv—30—2,5,8,11 fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR WALTON & DESLONDE.

Grande Bâtisse en briques, à trois étages, coin des rues de Chartres et Esplanade, Troisième District, avec Magasin au rez-de-chaussée et demeure au-dessus—convenable pour une grande pension.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.

J. B. WALTON, Encanteur. Bureau No 47, rue Carondelet.

SAMEDI, 8 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu—

LA BATISSE EN BRIQUES A TROIS ETAGES, située au coin des rues Chartres et Esplanade, dans le Troisième District, faisant face aux deux rues, avantageusement située près le Dépôt du chemin de fer Pontchartrain, ayant 19 chambres, avec magasin au rez-de-chaussée dans la rue de Chartres et dans la rue de l'Esplanade. Cette maison a été bâtie spécialement pour pension et a tout ce qu'il faut pour ce genre d'établissement; une grande cour pavée abondamment pourvue d'eau par hydrant et caves, et ayant du gaz partout.

Le terrain sur lequel est cette bâtisse est situé dans l'îlet irrégulier formé par les rues Chartres, Français et Esplanade, dans le Troisième District, et forme l'angle des rues Chartres et Esplanade. Il a 47 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de 91 pieds 6 pouces 6 lignes sur la rue de Chartres, et à une dimension de l'autre côté.

Termes et conditions—L'acquéreur devra payer $5000 comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis; le reste à un et deux ans, en billets de l'acquéreur, à son propre ordre endossés par lui, portant huit pour cent d'intérêt de la date à parfait paiement, garantis par hypothèque sur la propriété, avec la clause de 5 pour cent en cas de poursuite pour le recouvrement desdits billets. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Edouard Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 5 fév

Un magasin en briques à trois étages avec une façade en granite au rez-de-chaussée, sur les rues Peters et Fulton.

Une maison double en briques et à étages sur deux terrains, sur la rue Dryades, entre les rues Lafayette et Poydras.

Un grand terrain, sur la rue des Magasins, entre Calliope et Gaiennié.

Un terrain, contigu au terrain ci-dessus, avec une cuisine en briques à deux et à trois étages.

Succession de James McIntosh, décédé.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans. Dossier No 17,391.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.

J. B. WALTON, encanteur. Bureau No 47, rue Carondelet.

SAMEDI le 7 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 27 janvier 1868, dossier de la Cour No 17,391, il sera vendu pour le compte de la dite succession, les propriétés suivantes, savoir—

UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, Fulton, Girod et Lafayette, désigné par le No 12, sur un plan connu comme le plan de J. A. Bernard, dûment certifié par Hugh Grant, voyer, le 12 janvier 1854, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville. Ledit terrain mesure 24 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Peters, 24 pieds 3 pouces 3 lignes de face à la rue Front, sur une profondeur de 119 pieds 5 pouces 2 lignes, sur le côté du terrain No 11, et 119 pieds 7 pouces 2 lignes sur le côté du terrain No 13.

Les améliorations sur ce terrain consistent en un MAGASIN EN BRIQUES à trois étages, couvert en ardoises, avec la façade du rez-de-chaussée en granite et faisant face sur chacune des rues Peters et Fulton.

DEUX TERRAINS, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Lafayette et Poydras, désignés par les Nos. 5 et 6, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté le 21 août 1841, et annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, notaire, le 24 janvier 1842, et mesurant chacun 27 pieds de face à la rue Dryades, sur une profondeur de 106 pieds 11 pouces 4 lignes chacun, entre lignes parallèles.

Les améliorations sur ces terrains consistent en une maison double en briques et à étages, ayant de chaque côté un salon, salle à manger et corridor au premier étage; deux chambres à coucher, un cabinet et un corridor au premier, avec deux dépendances à deux étages en briques, ayant de chaque côté, cuisine, chambres à laver, chambres à domestiques, etc. et une cour pavée à chaque côté. La maison sur le terrain No 6 a de plus une arrière bâtisse en briques à trois étages, ayant plusieurs chambres, s'étendant jusqu'au fond du terrain.

UN TERRAIN, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Camp, Calliope et Gaiennié, mesurant 38 pieds de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces du côté et 129 pieds 7 pouces sur l'autre côté, qui est une ligne oblique, mesure américaine.

UN AUTRE TERRAIN, dans le même îlet contigu au terrain décrit plus haut, sur le côté de la ligne oblique, mesurant 37 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue des Magasins, 41 pieds 3 pouces 6 lignes de profondeur du fond et 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur l'autre côté, vers la rue Calliope, le tout mesure américaine, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une cuisine en briques à deux étages, et une cour pavée.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant en billets du Trésor des Etats-Unis—la balance à un et deux ans, en billets des acquéreurs à leur propre ordre et endossés par eux, et portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, [illegible] vendeur, avec hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues jusqu'à parfait paiement. Les hypothèques devront renfermer la clause de 5 pour cent, honoraires d'avocat, en cas de poursuite pour le recouvrement des billets ou une partie des billets. Les bâtisses devront être assurées par les acquéreurs et les polices d'assurance devront être transférées à l'exécuteur testamentaire ci-dessus.

Actes de vente par devant A. Hero Jr, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du gouvernement des Etats-Unis requis par la loi.

1er fév—1,8,15 22,29—7 mars.

VENTES DE CONSTABLE.

Alfred Ege vs Revd A. D. McCoy—No 4.078

PAR le Constable de la Troisième Justice de Paix—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Paul W. Collens Troisième Justice de Paix dans et pour la paroisse d'Orléans, je procéderai le SAMEDI, 8 février 1868, à midi, rue Toulouse, entre les rues Bourbon et Dauphine, au-dessus de l'Opéra, à la vente publique et à l'adjudication de—

Un piano.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

ARTHUR LANGE, Constable

29 janv—2f 4 8 fév

J. B. CHANDLER & Co. contre JOHN CONNOLLY.

COUR du Deuxième Juge de Paix—En vertu de writ de fieri facias qui m'a adressé l'Honorable Paris Chiapella, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, je procéderai, à l'enchère publique, le SAMEDI, 8 février 1868, à 11 heures du matin, au coin des rues Howard et Clio, le contenu d'un moulin à café, consistant en un lot de machines, ustensiles, etc. et saisis dans les affaires ci-dessus. Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

JOHN C. KUZAC, Constable.

2 janv—2f,4,8 fév

AVIS JUDICIAIRES.

Avis.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse Plaquemines.—A M. Auguste Lesseps et aux autres héritiers de la succession d'Alexandre Lesseps, décédé.—En votre qualité de détenteurs de la propriété suivante: Un morceau de terre ayant quarante-cinq arpents (plus ou moins) de face sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ dix milles au-dessous de la maison de Cour de cette Paroisse, borné au-dessus par les terres d'Auguste Lesseps et au-dessous par les terres de l'Hypolite Moreau. Vous êtes prévenus que le soussigné, syndic, est d'opinion qu'il est nécessaire à la protection du public que les réparations suivantes soient nécessaires à la protection du public [illegible] Votre levée a besoin d'être construite sur un espace [illegible] Votre chemin a besoin d'être réparé sur toute la longueur de l'habitation; vos fossés ont besoin d'être curés et nettoyés, conformément aux ordonnances du Jury de Police de cette Paroisse, je vous signifie que si ces travaux ne sont pas achevés d'ici au dix février 1868, je les ferai à vos frais.

S. W. SAWYER, Syndic du 2e District, Paroisse Plaquemines.

Paroisse Plaquemines, 18 janvier 1868.

21 janv—10f

No. 28,911—Succession de J. G. Clark.

Deuxième Cour de District.

TOUTES les personnes qui doivent à cette succession ou qui ont des réclamations contre elle sont priées de s'y présenter, pour payer ou être payées, dans les dix jours, à

A. J. VILLERÉ,

2 fév—10f Député greffier de la 2e Cour de District.

Succession de VICTOR PROSTDAME.

—No 30,158—

AVIS est par le présent donné aux créanciers de cette succession, d'avoir à présenter leurs réclamations au soussigné, curateur, et à tous ceux qui doivent à la dite succession d'avoir à payer le montant de leur dette au soussigné.

A. G. VILLERÉ,

26 jan Bureau du Gref. 2me Cour de District.

Succession de James W. Boudvant—No 30,253

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—Attendu que Henri J. B. Latrobe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James W. Boudvant, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

8 fév—8 12 16

Succession de Henry Vose Baxter—No 30,252

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que W. P. Breedlove a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Henry Vose Baxter, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

8 fév—8 12 16

Succession de Victor Prost Dame—No 30,158.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par J. Villeré, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

8 fév—8 12 16

Succession d'Alexander Gordon—No 28,692.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par A. B. Gordon et W. O. Bakewell, exécuteurs testamentaires de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre leurs mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

2 fév—2 6 11

Succession de W. S. Campbell—No 16,372.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

6 fév—6 11 15

Succession de Ludwig Luiz—No 30,242.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Eernard Herbe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Ludwig Luiz, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

6 fév—6 11 15

Succession de Françoise Dusseau, Vve de Bazile Jaillot—No 30,240.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que D. L. Kerulon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Françoise Dusseau, Veuve de Bazile Jaillot, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

2 fév—2 6 11

Succession de Françoise Escoffier—No 28,815

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Paul Messier, exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

4 fév—4 9 14

Succession de James A. Dayhoff—No 29,666

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

1er fév—1,4,9

Succession de George S. Denison—No 27,238.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Thomas Cottman, administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

4 fév—4 9 14

Succession de Louis H. Malarcher—No 30,039

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées, qu'une assemblée sera tenue à l'étude de A. D. Doriocourt, notaire public, rue Royale No 135, le lundi 17 février 1868, à 11 heures A. M., aux fins de délibérer et agir dans les affaires qui leur seront soumises à cette assemblée.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

4 fév—4,9,13,17.

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

Vente positive et sans réserve, à l'enchère publique, de propriétés de ville de choix.

Théodule Adam et autres contre Joseph L. Vincent et autres, pour un partage. —No 28,967.—

Dossier de la Deuxième Cour de District.

PAR G. DE FERIET, Encanteur. Bureau, No 62, rue Royale.

MARDI, 18 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, pour un partage, en l'affaire de Théodule Adam et als. contre Joseph L. Vincent et als—No 28,967 du dossier de la susdite Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—il sera vendu, à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, savoir:

—PREMIER DISTRICT.—

TROIS terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Julia, Camp, Magasins et Girod. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1, 2 et 3.

1o—Le terrain No 1 a 38 pieds de face à la rue Julie, sur 90 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprennent une agréable maison basse, en bois, divisée en deux corps de logis et ayant quatre chambres et deux cabinets; dans le fond, une bâtisse ayant deux chambres; lieux d'aisance, cave etc.

2o—Le terrain No 2 touche au susdit; il a 30 pieds 9 pouces de face à la rue Julie, sur 90 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles—Les bâtisses et améliorations comprennent une maison en briques, à étage, ayant six chambres, galerie autour, lieux d'aisance, etc.

3o—Le terrain No 3, touche immédiatement au terrain décrit en second lieu; il a 31 pieds 2 pouces 3 lignes de face à la rue Julie, sur 96 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ce terrain sont exactement semblables à celles qui se trouvent sur le terrain No 2.

4o—DEUX TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Nouvelle-Levée, Lafayette, Commerce et Girod. Les dits terrains sont désignés par les Nos 7 et 18.

Le terrain No 18 a 20 pieds 1 pouce de face à la rue Nouvelle-Levée, sur 76 pieds 3 pouces de profondeur. Les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus comprennent un magasin en briques, à étage, couvert en ardoises.

Le terrain No 7 est immédiatement derrière le précédent, il a 19 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Commerce, 91 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne qui se rapproche le plus de la rue Lafayette, 96 pieds 3 pouces de profondeur sur l'autre ligne latérale et 20 pieds 1 pouce sur la ligne du fond.

Les bâtisses et améliorations comprennent un magasin en briques, à étages, couvert en ardoises.

Le chemin de fer de la ville traverse la rue de la Nlle-Levée et ces terrains, situés dans le quartier des affaires du Premier District, offrent de rares avantages aux acheteurs.

—DEUXIEME DISTRICT—

5o—UN TERRAIN, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Trémé, Canal, Franklin et Douane. Le dit terrain a 56 pieds 10 pouces de face à la rue Trémé, sur 79 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison basse en bois, à mansarde, couverte en ardoises, divisée en trois corps de logis, ayant six chambres, une salle à manger et une cuisine; une écurie, etc.

6o—UN ILET DE TERRE situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 56, compris entre les rues Douane, St Jacques, Bienville et l'Avenue Carrollton. Cet îlet est divisé en 20 terrains numérotés de 1 à 20 inclusivement.

Les terrains Nos 1, 2, 3, 4 et 5 (le terrain No 1 forme l'angle des rues Douane et St-Jacques) ont chacun 33 pieds de face à la rue de la Douane, sur 102 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 (les terrains Nos 6 et 13 sont sur le terrain d'incorporation) ont les dimensions suivantes:

Le terrain No 6 a 34 pieds 8 pouces 1 ligne de face à l'Avenue Carrollton, 140 pieds 8 pouces de profondeur et face à la rue de la Douane, 137 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain Nos 27, et 34 pieds de large sur la ligne du fond.

Le terrain No 7 a 34 pieds 8 pouces 1 ligne de face à l'Avenue Carrollton, 137 pieds 7 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No 6, 134 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 8, et 34 pieds de large sur la ligne du fond.

Le terrain No 8 a 34 pieds 8 pouces 1 ligne de face à l'Avenue Carrollton, 134 pieds 7 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No 7, 131 pieds 8 pouces 3 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 9, et 34 pieds de large sur la ligne du fond.

Le terrain No 9 a 32 pieds 10 pouces de face à l'Avenue Carrollton, 131 pieds 6 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 8, 128 pieds 7 pouces 2 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 10, et 32 pieds 8 pouces 4 lignes de large sur la ligne du fond.

Le terrain No 10 a 32 pieds 10 pouces de face à l'Avenue Carrollton, 128 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 9, 125 pieds 8 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 11, et 32 pieds 8 pouces 4 lignes de large sur la ligne du fond.

Le terrain No 11 a 34 pieds 8 pouces 1 ligne de face à l'Avenue Carrollton, 125 pieds 8 pouces 5 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 10, 122 pieds 7 pouces 5 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 12 et 34 pieds de large sur la ligne du fond.

Le terrain No 12 a 34 pieds 8 pouces 1 ligne de face à l'Avenue Carrollton, 122 pieds 7 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 11, 119 pieds 7 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 13 et 34 pieds de large sur la ligne du fond.

Le terrain No 13 a 34 pieds 8 pouces 1 ligne de face à l'Avenue Carrollton, 119 pieds 7 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 12, 116 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur sur la rue Bienville et 34 pieds de profondeur sur la ligne du fond.

Les terrains Nos 14, 15, 16, 17 et 18 (le terrain No 18 est un terrain d'encoignure) ont chacun 33 pieds de face à la rue Bienville, sur 102 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 19 et 20 sont des terrains de côté; ils ont chacun 32 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue St Jacques sur 165 pieds de profondeur.

CONDITIONS—Pour les sept huitièmes du prix des propriétés ci-dessus décrites, un tiers comptant; le reste en deux paiements égaux, à un et deux ans de crédit, respectivement, en billets des acquéreurs, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an de la date de la vente à l'échéance, et 8 pour cent l'an de l'échéance à parfait paiement.

Pour le huitième du prix desdites propriétés, un tiers comptant; un tiers le 1er mars 1869 à Catherine Ernestine Guillotte; l'autre tiers à Eugénie Odile Guillotte, le 8 septembre 1872—en billets des acquéreurs, portant 8 pr cent d'intérêt, de la date de la vente, payable annuellement, jusqu'à parfait paiement.

Le tout devra être garanti par privilège de vendeur, avec hypothèque spéciale et les stipulations habituelles de 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procédures légales; également, l'assurance des bâtisses, le transfert des polices et la clause de "non aliénation."

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant C. V. Foulon, notaire public, aux frais des acquéreurs.

16 janv—16,18,25—1,8,15,18 fév

Une jolie maison basse en bois, No 91 de la rue d'Espagne, Troisième District, entre les deux chemins de fer de la ville.

PAR G. DE FERIET, encanteur

Bureau et salle d'encan rue No 86 rue Bienville,

SAMEDI, 8 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique—

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Espagne, Grands Hommes ou Dauphine, Craps ou Burgundy et Bourgogne. Le dit terrain a 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue d'Espagne, sur 97 pieds 10 pouces et 7 lignes de profondeur, [illegible]

Les améliorations se composent d'une maison basse en bois, [illegible] cave, cuisine [illegible]

Conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis; le reste à 12 mois de crédit en un billet portant 8 pour cent d'intérêt avec hypothèque et privilège de vendeur jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente, avec les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. J. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 30 fév

Terrain amélioré et de prix dans la rue St-Louis, entre les rues Bourbon et Royale.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau et salle d'encan rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 8 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, la propriété foncière ci-après décrite:

Un magnifique terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St-Louis, Royale, Conti et Bourbon. Le dit terrain a 31 pieds 1 pouce de face à la rue St Louis, sur 93 pieds 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les bâtisses et améliorations comprennent une bâtisse en briques, à étages, couverte en ardoises, consistant, au rez-de-chaussée, en [illegible]

Le trottoir est de pierres plates et la rue St Louis est pavée en blocs carrés.

Conditions—La moitié comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur. En cas de procès pour le recouvrement du montant d'un des billets, l'acquéreur devra payer cinq pour cent (commission d'avocat) sur le montant recouvré.

L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant ——— notaire public, aux frais de l'acquéreur. 5 fév

Attention, cochers de fiacres et drayman. Terrain de prix et amélioré dans la rue Marigny, entre les rues Casacalvo et Morales—avec belles écuries.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No 86

SAMEDI, 8 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique—

Un magnifique terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Marigny, Casacalvo ou Royale, Champs Elysées et Moreau ou Chartres. Le dit terrain a 50 pieds de face sur la rue Marigny, sur [illegible] pieds et 6 pouces, plus ou moins.

Les bâtisses et améliorations comprennent une résidence agréable ayant deux chambres et galerie derrière; deux bâtisses basses ayant chacune 2 chambres, écuries assez grandes pour recevoir dix chevaux, porte cochère, lieux d'aisance, cave, etc.

Conditions—La moitié comptant; le reste à un an de crédit, en un billet garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées aux frais de l'acquéreur et la police devra être transférée au vendeur. En cas de procès pour le recouvrement du montant du billet et de l'intérêt, l'acquéreur devra payer cinq pour cent (commission d'avocat) sur le montant recouvré.

L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu des Etats-Unis, pardevant ———, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 5 fév

Bonne propriété, No 168 de la rue des Champs Elysées, entre les rues Bons Enfants et Morales.

Succession de Mme A. Desmarest.

PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau, No 62 rue Royale.

MARDI, le 18 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 janvier 1868, la propriété foncière ci-après décrite appartenant à ladite succession, savoir:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Champs Elysées, Morales, Français et Bons Enfants. Le dit terrain a 32 pieds de face à la rue des Champs Elysées, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison basse, en bois, ayant 3 chambres, 3 cabinets, un vestibule et une galerie sur la façade; dans le fond, une bâtisse ayant une chambre; cave, lieux d'aisance, &c.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Louis Duvigneaud, notaire public, aux frais de l'acquéreur qui devra assumer le paiement des taxes de l'année courante (1868).

16 jan—16 18 25—1 8 15 18 fév

Terrain de prix pour bâtir, sur la Promenade Carondelet, entre les rues Prieur et Johnson.

Succession de J. J. Deposily—No 28,608.

PAR G. DE FERIET, Encanteur. Bureau et salle d'encan: No 86 de la rue Bienville.

SAMEDI 7 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 17 décembre 1867 et signé le 16 décembre 1867, la propriété ci-après décrite et appartenant à ladite succession, savoir—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre la Promenade Carondelet et les rues Prieur, Johnson et St-Pierre, désigné par la lettre A, sur un croquis et arpentage de A. d'Hemecourt, daté du 3 février 1854.

Ledit terrain a 27 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la Promenade Carondelet, 149 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne qui s'étend vers la rue Johnson, 157 pieds 10 pouces sur une ligne oblique qui s'étend vers la rue Prieur et 77 pieds 8 pouces de large sur la ligne du fond.

Le terrain est bien planté d'arbres fruitiers, tels que pêchers, pruniers et autres arbres.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Abel Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

5 fév—5,8,15,22,29—7 mars

Terrains de prix, pour bâtir, sur la rue du Canal.

Succession de Gustave Le Gardeur—No.

PAR G. DE FERIET, Encanteur. Bureau: No 62, rue Royale.

MARDI, 18 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues du Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 15 janvier 1868, il sera vendu, à l'enchère publique, les propriétés foncières ci-après décrites:

Dix terrains, Nos 1 à 10 inclusivement, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Bernadotte, St-Patrick et Gasquet. Les dits terrains se touchent, sont face à la rue du Canal et ont les dimensions suivantes:

Le terrain No 1, 25 pieds de face à la rue du Canal, 25 pieds sur la ligne du fond, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 106 pieds 6 pouces 6 lignes. Il forme l'angle des rues Canal et St-Patrick.

Les terrains Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 ont chacun 25 pieds de face à la rue du Canal, 25 pieds sur la ligne du fond, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 106 pieds 6 pouces 6 lignes. Le terrain No 1 étant d'une forme irrégulière, a 81 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue du Canal, 76 pieds 4 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 9, 132 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne qui s'étend vers la rue Bernadotte, et 29 pieds 4 pouces sur la ligne du fond.

Le tout d'après un plan dressé, le 23 avril 1867, par Paul C. Boudousquié, architecte.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement. En cas de procédures judiciaires pour le recouvrement du montant d'un des billets, l'acquéreur devra payer 5 pour cent (commission d'avocat) sur le montant recouvré.

L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes de l'année courante (1868).

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Armand Pitot Jr., notaire public, aux frais des acquéreurs.

16 janv—16,18,25 janv—1,8,15 fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

Vente positive et sans réserve, pour opérer un partage.

Par G. DE FERIET, Encanteur. Salle de vente, rue Bienville, No 36.

SAMEDI, 8 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, sans aucune réserve et limite—

UN ILET DE TERRE situé à Carrollton, paroisse Jefferson, désigné par le No 26, divisé en 17 terrains, et compris entre les rues Collapissa, Live Oak, Treizième et Cécile ou Upper Line. Le chemin de fer passe devant cette propriété.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres du Revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Alphonse Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 fév

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RESERVE.

500 caisses bottes, souliers et brodequins.

PAR E. ROGER & CO., H. SAMORY, Encanteur.

SAMEDI, 8 février, à 10 heures, il sera vendu, dans leurs salles d'encan, aux Nos 45 et 47 de la rue Vieille-Levée,

500 caisses de bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment choisi de bottes, congress, grain hunters, balmorals, Scotch ties, &c. &c. pour hommes, garçons et enfants; congress, balmorals, pantoufles, &c, pour femmes, demoiselles et fillettes, reçu directement des manufactures par les derniers arrivages de N.-York, Boston et Philadelphie.

Conditions à la vente. 7 fév

PAR O. VALETON.

Bacon Breakfast, Fromage, Mess Beef et Pieds de cochon. Pour clore des consignations.

PAR O. VALETON, Encanteur.

SAMEDI, 8 février, à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu, au No 38, rue Poydras—

50 caisses breakfast bacon non enveloppé, nouveau,

50 boîtes fromage E. D.

25 demi barils beef mess.

400 barillets et demi-barillets pieds de cochons.

Et divers autres articles, pour clore des consignations.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 7 fév

PAR D. E. MORPHY

Sel. Sel. Sel.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 18 février 1868, à 10 heures et demie du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins, par échantillons prêts pour l'inspection, en lots au gré des acheteurs et à livrer à l'entrepôt de Fisk—

5,033 sacs gros sel en bon état.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 4 fév

PAR VINCENT & CO.

Vente importante et sans réserve

DE

Habillements extra, de printemps et d'automne.

PAR VINCENT & Co. W. P. VINCENT, Encanteur.

IL sera vendu SAMEDI, 8 du courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres, sans aucune réserve quelconque—

45 caisses d'habillements extra fins, comprenant un choix d'habillements fins et uniformes.—

Redingotes et habits de draps noir, pantalons et gilets de dessous en doeskin et en casimir, habillements de tous les jours en casimir uni, habillements Oxford et Harrison de toilette, pantalons et habits jeans, kersey et satinet, gilets des dessous en velours noir, drap et casimir. 7 fév

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de BERNARD TURPIN.

Briques à bâtir, première qualité, sans réserve.

PAR EUG. TOURNE, encanteur.

LUNDI 10 février 1868, à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu à l'encan, sur le Nouveau Bassin, rue Julie, vis-à-vis du Pont—

17,000 briques à bâtir, première qualité.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor.

Livraison immédiate. 8 fév

Vente par ordre du consul de France.

Champignons, Petits Pois et Cèpes à l'huile.

PAR EUGENE TOURNE, Encanteur.

SAMEDI, 8 février 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu, à l'encan, au No 95, rue de la Vieille-Levée, par ordre du consul de France, pour compte de qui il appartiendra les articles suivants—

E L 1/18 10 caisses champignons,

do 11/24 10 do petits pois

L O 1/8 8 do cèpes à l'huile,

L

importés par le navire "America," de Bordeaux.

Conditions—comptant en billets du Trésor. 7 fév

FRANCIS FERNANDEZ & CO.

Troisième grande vente par catalogue.

Grande et importante vente, SANS RÉSERVE, de Fusils fins, anglais, belges, Couteaux de poche, Couteaux et Fourchettes, Rasoirs, Pelles, Pioches, Chaînes d'Oliver Ames & fils, Ferblanterie, Cordes, Casseroles, &c.

Par F. FERNANDEZ & Co. F. FERNANDEZ, Encanteur.

SAMEDI prochain, 8 du courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, sans réserve aucune, à leur salle d'encan, No 44, rue de la Vieille Levée, entre les rues Douane et Bienville—

Un grand et important assortiment varié de quincaillerie anglaise et américaine, comprenant en partie les articles ci-après:

Fusils fins et gla's doubles,	Fusils fins belges, doubles,
Pelles et pioches d'Oliver Ames & Fils,	
Chaînes de trait,	Chaînes de Log,
Ferblanterie,	Couteaux de poche,
Scies de Tagler Frères,	Scies de Taylor Frères, pour boucherie,
Cadenas anglais,	
Papier à lettre anglais,	Rasoirs, ciseaux, limes,
Colliers et harnais,	Truelles,
Haches de hammond,	Balances à ressort,
Poêlons, pics, étrilles,	Moulins à café de Parker,
Pelles, marque L H & D H	Brosses à souliers,
Cirage,	Aiguilles anglaises,
Toile cirée,	Serrures américaines,
&c. &c. &c.	&c.

Les articles ci-dessus sont d'importation récente et en parfait état.

Les catalogues seront prêts la veille de la vente.

Conditions à la vente. 6 fév

PAR S. GUINAULT

VACHERIE.

Vente positive.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

MERCREDI, 12 février 1868, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure de la rue Canal et de l'Avenue Carrollton—

La vacherie de M. Jean Juston qui vend pour cause de liquidation et consistant en:

8 belles vaches laitières, dont une vingtaine avec veaux et plusieurs sur le point de vêler.

1 taureau.

4 chevaux.

2 charrettes à lait.

1 do à provision.

Les ustensiles, les baquets et les bidons de la laiterie.

La clientèle sera donnée aux deux plus forts acheteurs.

Conditions—Jusqu'à $200 comptant, de $200 à $400 à un mois, et au-dessus de $400 un an de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 8 fév

Succession de Mme veuve J. L. Dolliole —No 29,414

PAR S. GUINAULT, Encanteur,

Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 15 février 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 21 décembre 1867, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Columbus, Villeré, Kerlerec et Robertson, mesurant 30 pieds français, 30 pieds de face à la rue Columbus sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, consistant en une maison double en bois, [illegible]

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de un et deux ans en billets divisés en coupons, à la convenance des parties, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, garantis par hypothèque. Les bâtisses devront être maintenues et assurées jusqu'à parfait paiement des billets et la police transférée aux vendeurs.

Acte de vente pardevant A. L. Kernion notaire public aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats Unis. 8 jan—8,15,22,29 fév 8

Succession de Marie Goyos, épouse décédée de Pascal Lamarque—No 29,743.

PAR S. GUINAULT,

Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville

SAMEDI, 15 février 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 janvier 1868, la propriété suivante, savoir:

Un Lot de Terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Champs-Elysées, Victoire, Moreau et Marigny, désigné par le No 1 d'après un plan fait par Castaing & Celles le 1 août 1866 et déposé, pour référence, au bureau d'Edward Barnett, notaire public, mesurant 30 pieds de face à la rue Moreau sur 107 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur, ensemble une maison basse en briques, No 498, avant deux chambres, une cuisine en briques, à étage, de quatre chambres, une grande écurie en briques et un grand hangar en bois, puits, cour en partie pavée.—Ensemble 24 actions ordinaires à 2/3 du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sur lesquelles un acompte de $156 est payable au renouvellement le 1er novembre 1868.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement du susdit stock [illegible] l'acquéreur devra assumer le paiement de quatre billets se montant ensemble à $1648, ainsi que les intérêts échus et courants, à raison de 6 pour cent par an, au 27 octobre 1866, à un et deux ans et la balance COMPTANT en billets des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant S. Magner, not pub., aux frais de l'acquéreur. 14 jan—22,30, fév 8 15

Le reste d'un magasin de groceries à l'encan.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

LUNDI 10 février 1868, il sera vendu à 11 heures du matin, rue de la Levée, No 120, entre les rues St-Ferdinand et Presse—

Le reste d'un magasin de groceries et installations de magasin, consistant en barils à rectifier, balance de Fair Bank, outils, whisky, vin blanc, huile, caisses, châssis de toiture, etc. etc.

Aussi—La balance d'une installation d'une guildive.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 7 fév

PAR CHARLES E. FORTIER

Propriété de valeur sur la rue Trémé, entre les rues Bienville et Conti.

Succession de SYLPHIDE PERDREAUX.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur, Bureau, rue Bienville No 33

SAMEDI 8 février 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 6 janvier 1868, la propriété ci-dessous décrite, appartenant à la susdite succession, savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District, dans l'îlet compris entre les rues Trémé, Bienville, Conti et Marais, mesurant trente pieds (français) de face à la rue Trémé, sur une profondeur de cent vingt pieds; la ligne de fond étant de trente pieds de large.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage, briquetée entre poteaux, toit en ardoises, contenant quatre chambres, et deux chambres dans la mansarde et une galerie fermée. Egalement, une cuisine en briques et à deux étages, toit en ardoises, contenant quatre chambres; deux citernes waterworks, cour briquetée, etc.

Conditions—Une moitié comptant, et la balance à un an de crédit, en un billet portant huit pour cent d'intérêt par an, à la date de la vente jusqu'à maturité, et huit pour cent d'intérêt par an après jusqu'à maturité, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acquéreur tiendra les bâtisses assurées pour le montant de l'obligation et transférera la police à l'exécuteur, et en cas de poursuite pour recouvrir le paiement du billet, paiera cinq pour cent sur la somme recouvrée, pour les mêmes privilège et hypothèque, sur la propriété ... L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année 1867.

Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 8 janv—8,15,18 fév

Propriétés dans le Second et Troisième District à l'encan.

Succession de Madame Fanny Risse.—No 29,969—A la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur, Bureau, No 33, rue Bienville.

SAMEDI 8 février 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane; en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 20 décembre 1867, les propriétés ci-dessous décrites, savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Robertson, Kerlerec, Claiborne et Villeré, d'après un plan fait par L. Bringier, arpenteur général de cet Etat, le 27 septembre 1835 annexé à un acte passé par devant Carlile Pollock, ci-devant notaire public en cette ville, le 3 juin 1844. Ledit lot de terre mesure (mesure française) 30 pieds de face à la rue Kerlerec sur 120 pieds de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques, No 150, contenant 4 chambres, cabinets, cuisine et une chambre, citerne, etc. etc.

2o. Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues l'Hôpital, Baraques, Tonti et Rochebleve, désigné par le lot No 4, d'après un plan déposé à l'étude de James Graham, notaire public dans cette ville, portant la date du 30 novembre 1848, qui mesure 33 pieds 6 pouces de face à la rue de l'Hôpital, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 85 pieds 6 pouces, 4 lignes du côté de la rue Rochebleve, et 85 pieds 6 pouces 4 lignes de l'autre côté. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois, contenant 4 chambres, 2 cabinets, cuisine et chambre à domestique, citerne, etc. etc.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Actes de vente pardevant Selim Magner, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du Revenu des Etats-Unis. 3 jan—11,18,25—fév 1,8

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.

Vente spéciale.

Malles en cuir et Malles de voyage, pour dames et pour messieurs, Valises, Porte Chapeaux en cuir, Sacs de voyage, Portefeuilles, &c.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.

ALEXANDER LEVY, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 8 du courant, à 10 heures du matin, dans notre salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres—

Un assortiment général de malles et malles de voyage en cuir, pour dames et pour messieurs, porte-chapeaux en cuir, valises en cuir, sacs de voyage, étuis de chemins de fer, portefeuilles, &c.

Le tout sans aucune réserve quelconque.

Conditions à la vente. 7 fév

Vente continuée le MARDI, JEUDI et SAMEDI.

Succession de G. J. LEWIS.

pour opérer un partage.

Les billets de la ville pris au pair.

Grande vente importante, à l'encan

DU FONDS DU MAGASIN No 174 DE LA RUE CANAL,

Comprenant un des plus grands et des meilleurs stocks de:

Porcelaine; verrerie et faïence; jolis services en porcelaine française ornés et unis; services à café et à dîner; ornements de toilette; jolie verrerie rare de Bohême; argenterie plaquée, anglaise et américaine, des meilleures manufactures; coutellerie de Rodgers Russell et autres marques célèbres; vases français et de Dresde et d'Allemagne; unique article à eau de Cologne; verreries, françaises, anglaises et américaines; statuettes en marbre de Paros et Magnolia; articles Japon et ferblanterie; magnifiques plateaux en papier maché; paniers à fruits et porte-cartes en porcelaine, et peignes.

Magnifiques pots à glace, en plaqué;

Services à thé et à café, en plaqué;

Paniers drap, paniers de provision et "Shopping";

Devants de cheminée et paillassons en velours, importés;

Réfrigérants et filtres qui ont obtenus des prix;

Poêles de toute espèce, y compris le célèbre Cotton Plant.

Lampes à huile de charbon—les derniers perfectionnements;

Belles pendules françaises et américaines,

Glaces françaises et américaines, de toutes grandeurs.

Un grand stock d'articles trop nombreux pour être mentionnés et convenables pour CADEAUX de NOEL et de NOUVEL AN.

MM. HOFFMAN, MARKS & CO.,

S. S. ZELNICKER, encanteur,

Bureau, rue de Chartres, No. 38,

IL sera vendu, le jeudi 19 du courant, à 10 heures du matin, au magasin No 174 rue du Canal, entre celles Baronne et Philippa, par ordre et conformément à un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 29,807, en date du 5 décembre 1867, pour compte et pour liquider la succession de G. J. Lewis, décédé, tout le stock d'affaires du dit magasin.

Tout le stock a été choisi, par le propriétaire, sur les meilleurs marchés du monde, et comme il était destiné à une maison de détail de premier ordre, on le trouvera supérieur à tout ce qui a été offert jusqu'ici à l'encan.

Les installations et le bail du magasin sont à vendre. Les meubles seront vendus au No 495 de la rue des Magasins.

Conditions:

Au-dessous de $500, comptant; au-dessus de $500 trente jours;

Au-dessus de $1000, 60 jours; au-dessus de $2000, 4 mois;

Au-dessus de $3000, 6 mois; au-dessus de $5000, 12 mois.

Les billets devront être endossés à la satisfaction du vendeur.

HOFFMAN, MARKS & CO., S. S. ZELNICKER, Encanteur.

2 déc

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Les Billets de la Ville pris au pair.

Grande vente de Marchandises sèches, Articles de fantaisie, Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR HOLZ, BLOHM & CO. JOHN C. BLOHM, Encanteur.

SAMEDI, 8 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—

575 lots marchandises sèches étrangères et américaines, bien assorties,

425 lots articles de fantaisie et "Notions,"

58 caisses bottes, souliers et brodequins.

Conditions—Comptant, la moitié en billets de la ville au pair; le reste en billets du Trésor des Etats-Unis. 7 fév

PAR CHS. T. NASH.

3,247 colis d'articles divers sauvés de la barque S. S. Kendal. Vendu pour le compte de qui il appartiendra.

PAR CHS. T. NASH, Encanteur.

Bureau au Masonic Hall, Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido.

MARDI, 11 du courant, à 11 heures du matin, à l'entrepôt 21, de la rue du Canal, pour le compte de qui il appartiendra, il sera vendu 3247 colis d'articles divers sauvés de la barque S. S. Kimbal. Les catalogues seront au bureau de l'encanteur la veille du jour fixé pour la vente. Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 7 fév

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi le 8 février, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête, en acajou et en noyer, sofas, chaises à siège à ressorts, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à manger, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

—EGALEMENT—

Une grande facture de Bâtisses [illegible] chaises à siège et bois et rotin.

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO. R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

LE sera vendu, samedi 8 février, à 11 heures du matin, à la rue du Canal [illegible]

Élégants Chevaux appareillés,

do do de monture,

Beaux mulets de tir,

Belles vaches laitières,

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

VONZINKEN & O'CONNOR.

Succession de Bernard Connolly.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans Dossier No 29,750.

Terrains de prix et améliorés dans le Premier District, près du dépôt du Chemin de Fer des rues Canal et Claiborne—Vente à l'encan.

PAR VON ZINKEN & O'CONNOR,

LEON VON ZINKEN, encanteur.

Bureau, rue Poydras, No 13—Poydras Auction Mart.

SAMEDI, 15 février 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 30 décembre 1867, No 29,750 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite—

Deux Terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Commune, Gravier, Rochebleve et Dorgenois, désignés par les Nos 33 et 34 de l'îlet No 48, sur un plan dressé par P. Lacoste.

Les dits terrains ont chacun 30 pieds, 11 pouces de face à la rue Rocheblave, sur 174 pieds, 11 pouces, 2 lignes de profondeur sur la ligne qui les sépare des terrains Nos 32, 35, 23, 174 pieds, 5 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain Nos 35 et 34 174 pieds, 6 pouces, 7 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale du terrain No 34.

Les améliorations comprennent une maison cottage en bois, couverte en bardeaux, ayant 2 chambres, cabinet, cuisine, chambre à domestique, écurie, remise, chambre de blanchissage, etc. etc.

Conditions—La moitié comptant; le reste à un an de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an, garanti par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur.

L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 5 jan—5,12,19,26 8

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

MORCEAUX DE TERRE DE CHOIX Dans la paroisse de Jefferson.

ILETS ET LOTS DE TERRE Dans la ville de Carrollton

Succession de PIERRE SAUVÉ.

No 29,761—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Par C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs. NICHOLAS J. HOEY, encanteur. Bureau, No 17, Exchange Place.

SAMEDI, le 29 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 5 novembre 1867, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la Succession de PIERRE SAUVÉ, décédé, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o. Un morceau de terre dans la paroisse de Jefferson, sur la rive gauche du Mississippi, à environ six sept (17) milles au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No 3 sur un plan par A. D'Hemecourt, daté le 4 de mai 1839, déposé au bureau de Louis T. Caire, notaire de cette ville. Le dit morceau de terre ayant 11 arpents et 10 toises et 3 pieds de face au fleuve, sur 7 arpents, 29 toises, 1 pied, 8 pouces de profondeur du côté qui le sépare de l'habitation de Mme René Trudeau, et 42 arpents, 26 toises, 5 pieds, 1 pouce de profondeur sur la ligne qui le sépare de l'habitation de Pierre Sauvé. Le dit morceau de terre ouvrant 5 degrés, 35 minutes et 27 secondes et ayant une aire de 447 arpents, 75 toises, 32 pieds.

2o.—Un certain lot de terre situé dans la ville de Carrollton, dans l'îlet 28, D, borné par les rues Adams, Burdette, Hillary et Troisième, désigné par le No 10 sur un plan par J. Rothaas, daté le 16 décembre 1853, déposé au bureau de W. Boswell, dernièrement notaire, et mesurant 30 pieds de face sur la rue Adams, sur 137 1/2 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3o.—Un-lot de terre situé dans la ville de Carrollton, désigné par le No 3:26, borné par les rues De Armas, Hillary, Macarty et Adams, divisé en 24 terrains, numéros 1 à 24 inclusivement, de l'îlet 8 B, sur un plan par Wm. Forshey, arpenteur, daté le 9 avril 1853, déposé au bureau de A. Chiapella, notaire, et mesurant et étant au coin de Hillary et De Armas, 30 pieds de face sur chacune des rues Adams et Hillary, et 273 pieds de face sur chacune des rues Macarty et De Armas.

4o.—Un îlet de terre dans la ville de Carrollton, paroisse Jefferson, désigné par le No 102, B, sur un plan par L. Bringier, arpenteur général, daté le 18 août 1853, de Henry Moe Bauson, ingénieur civil, et déposé au bureau de G. R. Stringer, dernièrement notaire, borné par les rues [illegible] Jackson, Nohm et Burdette.

5o. La moitié indivise de quatre lots de terre dans l'îlet borné par les rues Première, Pearl, Adams et Burdette désignés par les Nos 2, 3, 7 et 8, sur un plan par C. A. Hedin, daté le 20 novembre 1849, déposé au bureau de H. B. Cenas, notaire. Les lots Nos 2 et 3, mesurant chacun 29 pieds 7 pouces 1 ligne de face sur la rue Première, sur une profondeur entre lignes parallèles de 135 pieds. Les lots Nos 6 et 8 mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Adams, sur une profondeur entre lignes parallèles de 118 pieds.

6o. La moitié indivise de trois lots de terre situés dans la ville de Carrollton, dans l'îlet borné par les rues Première, Adams, Pearl et Burdette. Les dits lots sont désignés par les Nos 4, 5 et 6, sur un plan par C. A. Hedin, daté le 20 novembre 1849, déposé au bureau de H. B. Cenas, notaire. Les lots Nos 4 et 5 mesurent chacun 29 pieds 7 pouces 1 ligne de face sur la rue Première, sur 135 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 6 forme l'encoignure des rues Première et Adams, mesurant 29 pieds 7 pouces 1 ligne de face sur la rue Première et 135 pieds de face sur la rue Adams.

Conditions de la Vente.

Celle-ci étant la seconde et dernière adjudication, les susdites propriétés seront vendues pour ce qu'elles rapporteront, sur les conditions suivantes, savoir:

1o.—Un montant comptant, suffisant pour payer les frais d'administration, de vente, &c.—en tout environ $1500, qui devront être payés "pro-rata" par les acquéreurs de chaque propriété.

2o—Pour la balance, 12 mois de crédit. Les acquéreurs devront fournir de bons cautionnements, ayant l'approbation de l'administrateur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés vendues, garanti par 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour obliger le paiement desdits billets.

Actes de vente et les timbres de Revenu aux frais des acquéreurs, pardevant A. E. Bienvenu, notaire, No 31, rue Royale, Nouvelle-Orléans. 8 fév—17,23,29

CONSULAT DE FRANCE.

Avis Mensuel. Février 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent ou ceux de ceux ou celles qui auraient quelque connaissance peut être donner avis au soussigné.

A	L
Aurentan Auguste	Lagasseigne Laurent
B	Laurentie Jean
Betzona (ex-greffier)	Lebeuf Jean
C	Lefevre Frédéric
Candevaux Maurice	Lorenzo Emile
Clavarie Guillaume	Lucas P. J.
Cauvette Justin	M
Creusillac P J	Mercier Jean
D	Montaubrie Catherine
Dastres Jean	Lautenschlech Catherine
Dauphin Rosalie	Malcom Jean
Canbel Maxaire	Lenfrère Philippe
Devalramier Francis	Martin Jean
Dubos Bernard	Mademe François
Delahoue Charles	N
Ducasse François	Nord Hélène Mlle
Desmarets Joséphine	O
Drahel Charles	Oulès ana
Doleac Louis	P
E	Parent Alexandre
Ebert Alexandre	R
Eisenmann Jacques	Roly (les frères) Charles Joseph et Laurent
F	
Fabre Mme (née Elisabeth Mouton)	Roche Jean Auguste
G	Rucher Stanislas
Ferder Antoine	Rathourdu Charles
G	Roland Jules
Germain Nicolas	Roedderer Louis
H	Rassi Nicolas
Huffmann Jean	S
Jory Antoine	Saint Hallanger
K	Soumert Mme (née Barbe)
Koch Jean	T
Kerschaweig Mme (née de Bolens)	Tosso Stéphanie Mme

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Vente d'un cessionnaire en banqueroute.

Stock d'une grocerie; meubles, etc.

Cour de District des Etats-Unis—Louisiane. E. Meyer, en banqueroute.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Bureau, No. 17, Exchange Place.

LUNDI, 17 février 1868, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'enchère publique, par ordre de M. E. E. Norton, cessionnaire général en banqueroute pour la Cour de District des Etats-Unis en Louisiane, dans l'affaire E. Meyer, failli, qui en a fait abandon au profit de ses créanciers—

Le stock de la Grocerie et les meubles qui se trouvent dans le magasin situé au coin Sud Est des rues Douane et Bourbon—un stock de groceries de choix—vins, liqueurs, articles de fantaisie, une grande variété de fruits conservés et d'articles en cans,

—Egalement—

Un lot de meubles.

Le tout a été abandonné au profit des créanciers du failli et sera vendu par ordre de E. E. Norton, cessionnaire.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 7 fév

Grande vente péremptoire du grand stock DE

Marchandises sèches de fonds et assorties, étrangères et américaines,

Par ordre des Cessionnaires,

Dans la banqueroute de MM. Loeb, Simon & Co.

— COMPRENANT —

Un stock de Marchandises sèches, Achetées pour le commerce en gros de cette ville.

— ET —

Ayant coûté, d'après la facture, $70,000.

Une des meilleures occasions qui aient jamais été offertes sur ce marché.

Marchandises abandonnées aux créanciers et qui seront vendues sans aucune réserve quelconque,

Au profit desdits créanciers.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Bureau, Exchange Place, No 17.

MARDI, 18 février 1868, à 11 heures du matin, et tous les jours, à la même heure, jusqu'à ce que tout le stock soit vendu, il sera vendu, à l'enchère publique, au plus haut et dernier enchérisseur par ordre des cessionnaires, dans la faillite de MM. Loeb, Simon & Co.—tout le stock de marchandises sèches, installations, &c., abandonnées au profit des créanciers et renfermées dans le magasin en fer, à cinq étages, No 86 de la rue du Canal, entre les rues Camp et Magasins.

Le stock comprend un choix de marchandises sèches de fonds, importées et américaines, pour le commerce en gros de la ville et comprenant en partie:

Coton blanc et coton écru, à draps, à chemises et à toiles d'oreillers, indiennes de fantaisie et de fonds d'une grande variété et des genres les plus recherchés, stripes, ginghams, coutils à matelas et denims de la meilleure qualité et des plus belles couleurs, plaids, kerseys, jeans, cotonnades et osnaburgs extra fins et ordinaires, habits, tissus, toiles d'Irlande, damas fil, popelines, mérinos, brillants français et anglais, tape checks, draps, doeskin et casimir, coutil à matelas, flanelle unie et molleton, mousselines laine et alpacas, bas, gants, tartans, bonneteries anglaises et allemandes, coton, laine; mouchoirs madras, coton, batiste et soie; courtepointes, serviettes; chemises de fil et caleçons fil, laine, coton, et soie; jupons balmoral, couvertures de table, gants, coton en bobine, agrafes, boutons, toile et bobinet à moustiquaires, grand assortiment; draps de Lyon et d'Italie, ginghams, guêtres, quilted, pardessus, pour deuil et demi-deuil, etc. Une grande variété de toiles d'Irlande écrues, serviettes turques, nappes, etc.

Les catalogues donnant une description du stock seront prêts et pourront être distribués le 11 du courant.

Le stock et les variétés sont trop grands pour être énumérés dans une annonce, mais sont d'agues, sous tous les rapports, de l'attention des marchands de marchandises sèches.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

5 fév—11j Par ordre des cessionnaires.

Habillements de toutes saisons,

Lingerie de messieurs,

Malles, Valises, &c.

Un grand assortiment complet, pour le commerce de la ville et celui de la campagne.

Installations de magasins, vitrières, &c.

—Comprenant tout le stock de—

MM. DREYFUS, BROTHERS & CO.

—En banqueroute—

Aux magasins de l'angle des rues Canal et Camp.

Vente à l'encan par ordre de

E. E. NORTON, assignee,

PAR C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs.

Bureau, No 17, Place de la Bourse.

JEUDI, 13 février 1868, à 10 heures et demie du matin, aux magasins Nos 88 et 90 de la rue du Canal, et Nos 2 et 4 de la rue du Camp, par ordre de E. E. Norton, assignee, dans la banqueroute de MM. Dreyfus Brothers & Co, il sera vendu, à l'enchère publique—

Tout le stock d'habillements, lingerie de messieurs, malles, valises, chapeaux, casquettes, vitrières, comptoirs, pupitres, installations, coffre-fort, installations de gaz, &c., des magasins de MM. Dreyfus Brothers & Co. au coin des rues Canal et Camp, dans cette ville de la Nile-Orléans—Un grand et bel assortiment d'habits de tous les jours, habits de toilette et pardessus; pantalons, gilets, etc., et tous en bonne condition [illegible] pour toutes les saisons.

Chemises, gants, bonneterie, cravates et cols,

Chemises de peau,

Chemises, caleçons, etc. en mérinos uni, laine, flanelle, toile, Lowell, gings, etc.,

Malles, valises, cabas, etc. toutes les variétés, très grands stock des meilleures.

Chapeaux et casquettes de tous les genres, pour hommes, jeunes gens et enfants.

Le dit stock est un des plus complets qu'il y ait en ville et offre de rares avantages au commerce, le tout devant être vendu sans aucune réserve.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les catalogues du stock seront prêts et pourront être distribués avant la vente. 2 fév

Maison à deux étages rue Première.

Succession de Herman Dieters—No 29,989—Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

NICHOLAS J. HOEY, Encanteur. Bureau, No. 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 8 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 18 décembre 1867—il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Herman Dieters décédé:

Un lot de terre dans l'îlet No 140, borné par les rues Première, Philip, Dryades et St.-Denis, désigné par le No 8 et ayant [illegible] pieds 3 pouces de face à la rue Première, sur une profondeur entre lignes parallèles de 122 pieds 6 pouces. Les améliorations consistent en une maison en bois et deux étages, couverte en ardoises, avec hangar, citerne, &c. &c.

Conditions—1/3 comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété et privilège de vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'hypothèque devra contenir la clause de 5 pour cent, honoraires d'avocat, en cas de procès. Les améliorations devront être assurées et la police transférée à l'administrateur. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de 1867.

Actes de vente et les timbres de Revenu aux frais de l'acquéreur, pardevant J. A. Quintero, notaire public.

8 jan—8 18 25—fév 1 8

Résidence de famille, No 198 rue Erato, entre St-Charles et Carondelet.

Jas. Lewis Powers vs Eleanor G. Grandin et als.

Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans. No 18,033.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. Encanteurs.

NICHOLAS J. HOEY, Encanteur. Bureau: No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI le 15 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 19 janvier 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour compte de qui il appartiendra, l'immeuble suivant:

1. Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, Thalia, St. Charles et Carondelet, désigné par le No 14, et mesurant 28 pieds 8 pouces de face sur la rue Erato, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 4 lignes. Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages, ayant dans le rez-de-chaussée, [illegible] deux salons, salle à manger, office, et au second étage, 4 chambres; [illegible] et une bâtisse à deux étages, [illegible] cuisine, chambres, cour pavée, etc.

2.—Deux lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues Erato, St Charles et Carondelet, désignés par les Nos 13 et 14 sur le plan ci-dessus, ayant chacun 28 pieds 8 pouces de face à la rue Erato, sur une profondeur (mesure française) de 120 pieds. Les améliorations consistent en une maison en bois, à un étage et une cuisine, &c.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété, portant intérêt à raison de 8 p. 0/0 par an du jour de la vente à parfait paiement. La police d'assurance de la maison sera transférée aux vendeurs, et la propriété devra être assurée jusqu'à paiement final. L'hypothèque devra contenir une clause de 5 p. 0/0, honoraires d'avocat, en cas de procès.

Actes de vente et les timbres du Revenu des Etats-Unis aux frais des acquéreurs, pardevant A. Hero Jr, notaire public. 15 janv—15,25—1,8,15 fév

Magasin en briques No 196, rue Tchoupitoulas

Succession de Louis Krail.

Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans. No 15,505.

Par C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs,

NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.

Bureau: No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI le 29 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 21 janvier 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Louis Krail, la propriété ci après décrite, savoir:

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Nile Levée, St Joseph et North Market, désigné par le No 5 et formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et St-Joseph, mesurant 21 pieds 2 pouces de face sur la rue Tchoupitoulas, 19 pieds 5 1/2 pouces de large dans le fond, 99 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur et face sur la rue St Joseph et 98 pieds 4 pouces et 6 1/2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 4.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages, le rez-de-chaussée ayant deux boutiques, le second étage arrangé pour demeure, et les bâtisses du fond ayant cuisine et chambres de domestiques, etc., cour pavée et en bon ordre; loué à bail à M. Joseph Keller, à $75 par mois, jusqu'au 1er d'octobre 1870 et vendu sujet à audit bail.

CONDITIONS DE LA VENTE.

L'acquéreur devra assumer le paiement en principal et intérêt d'un billet hypothécaire pour $1,784 25, payable le 6 juin 1868 et portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, à compter du 6 juin 1867. La balance, au comptant, et le reste à 12 mois de crédit en billet garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété, portant 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, également, les 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour obliger au paiement des billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au tuteur du dit billet.

Actes de vente et les timbres de revenu aux frais de l'acquéreur, pardevant Octave Morel, notaire public.

26 janv—26—8,15 22 29

Résidences de choix en face de la Place Annunciation.

Succession de Mme Edna German. No 30,009.

Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,

NICHOLAS J. HOEY, Encanteur. Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 29 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu de deux ordres de l'Hon. Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, datés les 10 et 18 janvier 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Mme Edna German, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Un morceau de terre dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Annunciation, Race, Pacanniers, Orange et Richard étant les terrains formant le devant des terrains Nos 1 et 2. Le lot No 1 mesure 28 pieds 8 pouces sur la ligne de face sur la rue Orange, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 103 pieds 10 pouces et 5 lignes, formant l'encoignure des rues Orange et Annunciation.—Le lot No 2 mesure 28 pieds 4 pouces sur la rue Orange, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 103 pieds 10 pouces et 5 lignes. Les améliorations consistent en une grande maison en bois (double) à un étage, avec mansarde, le tout ayant des chambres de chaque côté, et deux chambres dans la mansarde; une dépendance à deux étages, ayant trois chambres et cuisine et chambre de chaque côté, citerne, cave, etc. avec un beau jardin, &c. Le tout faisant face à la place Annunciation.

Conditions—Moitié comptant, le reste à 1 an de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, du jour de la vente jusqu'au parfait paiement, et avec la clause de 5 p. 0/0 en cas de procès. Les billets devront être assurés au gré des créanciers, et les polices transférées au vendeur.

Actes de vente et les timbres de Revenu aux frais des acquéreurs, pardevant Wynne Rogers, notaire public.

26 janv—26—8,15,22,29 fév

Terrain de choix rue St-André

ET

Un banc dans l'Église St-Patrick.

Succession de DELIA KEENAN et de RICHARD KEENAN.

—No 30,078—

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,

N. J. HOEY, Encanteur. Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, le 29 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, daté le 30 janvier 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte des successions de Delia et Richard Keenan les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o—Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-André, Felicity, Apollo et Baschus, désigné par le No 17, mesurant 34 pieds 4 pouces 2 1/2 lignes de face sur la rue St-André, sur une profondeur de 106 pieds 4 pouces [illegible]

2o.—Le banc No 27 dans l'Église de St-Patrick.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 12 et 18 mois de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété portant 8 p. 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final, également les 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès.

Actes de vente et les timbres de Revenu, aux frais de l'acquéreur devant P. C. Cuvellier notaire public.

20 janv—26—fév 8,15,22,29

VENTES A L'ENCAN

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Grande Vente sans réserve

A L'ENCAN.

DE CENT-SEPT TERRAINS,

comprenant

Cinq îlets de choix, de batture,

convenable pour

PRESSES A COTON, ENTREPOTS, MANUFACTURES, DÉPOTS &c,

situés dans

Le Premier District de cette ville,

s'étendant le long des rues

Nouvelle-Levée, Front et Water,

au pied des rues

Race, Orange, Richard, Market et St-James.

pour le compte des

Héritiers LIVAUDAIS et F. G. ROBIN DELOGNY et la ville de la Nouvelle-Orléans.

Les héritiers Pierre Guy Robin Delogny

contre

La ville de la Nouvelle-Orléans

—No 29,807—

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

ET

Les héritiers Livaudais

contre

La ville de la Nouvelle-Orléans et als.,

—No 29,712—

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,

NICHOLAS J. HOEY, encanteur. Bureau, No 17 Exchange Place.

MARDI, 25 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu de deux jugements rendus par l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans—lesquels jugements ont été rendus, dans les dits procès, le 15 janvier 1868 et signés le 20 janvier 1868—il sera vendu, à l'enchère publique, conformément aux dits jugements, les propriétés suivantes ci-après:

CENT SEPT TERRAINS situés sur la Batture du Premier District de cette ville, conformément au plan des dits terrains, dressé par L. H. Pilié, voyer de la ville, le 29 juin 1867, approuvé par le comité de finances du dit Conseil de la ville de la Nouvelle-Orléans et certifiée et annexée aux susdits jugements.

D'après le dit plan, les dits îlets et terrains ont les dimensions suivantes:

1o TRENTE TERRAINS dans l'îlet 31 A. borné par les rues de la Nouvelle-Levée, Water, Race et Orange, formant la totalité du dit îlet, et numérotés de 1 à 30 inclusivement. Le terrain No 1 forme l'encoignure des rues Water et Orange et mesure 26 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 7 pouces et 3 lignes de large sur la derrière, sur 115 pieds de profondeur et de face à la rue Orange. Les terrains Nos 2 à 10 inclusivement mesurent chacun 26 pieds 6 pouces de face à la rue Water, sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 11 mesure 27 pieds 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Water, sur 115 pieds de profondeur sur la ligne du terrain No 10 et 109 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 12, sur 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière. Le terrain No 12 mesure 27 pieds 8 pouces et 5 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 7 pouces 2 lignes sur le derrière, sur 109 pieds 8 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 11, et 105 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur et de face à la rue Race, et forme l'encoignure des rues Water et Race. Les terrains Nos 13, 14 et 15 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Race, sur environ 130 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur. Le terrain No 16 mesure 27 pieds de face à la rue Race sur 132 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain No 17 forme l'encoignure des rues Race et Nouvelle Levée, et mesure 27 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle Levée, 26 pieds 7 pouces et 4 lignes de large sur le derrière, 134 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 18 et 137 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur et de face à la rue Race. Le terrain No 18 mesure 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la Nouvelle Levée, 26 pieds 5 pouces de large sur le derrière, sur 131 pieds 5 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 17, et 124 pieds 11 pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du terrain No 19. Le terrain No 19 mesure 27 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 124 pieds 11 pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du terrain No 18, et 118 pieds 5 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 20. Le terrain No 20 mesure 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 118 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 19, et 111 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 21. Le terrain No 21 mesure 27 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 111 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 20, et 105 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 22.

Le terrain No 22 mesure 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la Nouvelle-Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière par 132 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur les lignes des terrains Nos 21 et 16, et 125 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 23. Le terrain No 23 mesure 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 155 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur sur les lignes des terrains Nos 22 et 15, et 149 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 24. Le terrain No 24 mesure 27 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 149 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 23 et 139 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 25. Le terrain No 25 mesure 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 139 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 24, et 133 pieds 6 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 26. Le terrain No 26 mesure 27 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 133 pieds 6 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 25, et 127 pieds 1 pouce et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 27. Le terrain No 27 mesure 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 127 pieds 1 pouce et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 26, et 120 pieds 6 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 28. Le terrain No 28 forme l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Orange, et mesure 27 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, 26 pieds 6 pouces et 3 lignes de large sur le derrière, sur 120 pieds 6 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 27, et 114 pieds 5 pouces de profondeur et de face à la rue Orange. Les terrains Nos 29 et 30 mesurent chacun 26 pieds 7 pouces de face à la rue Orange sur environ 159 pieds 3 pouces de profondeur.

2o VINGT-HUIT TERRAINS dans l'îlet 32 A, borné par les rues Nouvelle-Levée, Water, Orange et Richard, formant la totalité dudit îlet et numérotés de 1 à 28 inclusivement. [illegible]

3o VINGT-HUIT TERRAINS dans l'îlet 33 A, borné par les rues Nouvelle-Levée, Water, Richard et Market, formant la totalité du dit îlet et numérotés de 1 à 28 inclusivement. [illegible]

4o DIX-NEUF TERRAINS dans l'îlet 34 A, borné par les rues Nouvelle Levée, Water, Market et St James, formant la totalité du dit îlet et numérotés de 1 à 19 inclusivement. [illegible]

5o DEUX TERRAINS, formant la totalité de l'îlet 35 A, situé au No 1 et 2 bornés par les rues Nouvelle-Levée, Water et St James. [illegible]

Termes et conditions de la vente.

Un quart du montant de l'adjudication, comptant, en monnaie courante légale des Etats Unis, le reste payable en quatre paiements égaux à un, deux, trois et quatre ans du jour de la vente, représentés en billets des acquéreurs, payables à leur propre ordre et endossés par eux, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an du jour de la vente à parfait paiement. Les dits billets devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues. L'acte de vente devra contenir la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procédures judiciaires pour recouvrer les billets hypothécaires ou d'eux. Les dits billets devant être divisés en coupons de montants nécessaires pour opérer un partage entre les parties intéressées.

Les actes de vente, y compris les timbres du Revenu intérieur des Etats Unis, pardevant M. H. C. Dibble, notaire de la ville.

N. B. L'intérêt de la ville de la Nouvelle-Orléans dans les susdites propriétés étant de la moitié, les acquéreurs auront le droit de payer en billets de la MONNAIE COURANTE DE LA VILLE, en partie ou en totalité, jusqu'à concurrence de l'intérêt de la ville.

22 janv—22 29 24 25 29—1er au 9 fév et 21 au 25

Maisons à deux étages, Nos 283 et 285, rue Dryades, entre Calliope et Triton Walk.

Succession de Lucy Kelly.

No 29,916—Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans

Par C. E. GIRARDEY & CO

NICHOLAS J. HOEY, Encanteur. Bureau: No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 15 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, daté le 10 janvier 1868, il sera vendu à l'enchère, pour le compte de la succession de Lucy Kelly et autres, la propriété ci-après décrite:

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Triton Walk, Calliope, Bacchus et Dryades, mesurant (en mesure américaine) 26 pieds de face sur la rue Dryades, 42 pieds 2 pouces et 6 lignes de face sur la rue Dryades, 42 pieds 9 pouces et 4 lignes de front sur la rue Triton, sur une profondeur de 107 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne vers la rue Triton Walk, et 110 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur du côté de la rue Calliope.

Les améliorations consistent en deux maisons en bois, à deux étages, toit en ardoises, balcon en fer sur le devant, contenant chacune trois chambres, deux cabinets, cuisines et une dépendance, citerne, etc., formant les maisons Nos 283 et 285 rue Dryades.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les billets devront être divisés en coupons [illegible]

Actes de vente et les timbres de Revenu des Etats-Unis aux frais des acquéreurs, pardevant O. Morel, notaire public. 15 janv—15 25—fév 1 8 15